

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V LECAQUE, P CHASSOT,
DINGY-EN-VUACHE	
FEIGERES	E ROSAY,
JONZIER-EPAGNY	M GRATS,
NEYDENS	M MERMIN,
PRÉSILLY	C VINCENT,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	
VALLEIRY	B FOL,
VERS	A MAGNIN,
VIRY	
VULBENS	L CHEVALIER, F DE VIRY, F BENOIT,
Membres représentés	L DUPAIN par A CUZIN, J LAVOREL par F BENOIT
Membres absents	J-L PECORINI,
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum : 12	
Invité	N DUPERRET F CHAMOT, Président du Comité des agriculteurs du Genevois

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Présentation de l'opération « élus à la ferme » en présence du Comité des Agriculteurs du Genevois	2
2. Mobilité : présentation des scénarios de développement de l'offre de service	3
III. Compte-rendu des commissions	5
IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire des 13 juin et 04 juillet 2022	5
V. Délibérations	5
1. Assainissement : marché de travaux portant sur le renouvellement des réseaux d'AEP route de Vovray à Archamps (marché n°202230_ccg) – Attribution	5
2. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une STEP de 17000 EH à Neydens (n°202237_ccg) – Attribution	5
VI. Divers	7
1. Nouvelle offre de transport ferroviaire Bellegarde-Annemasse	7

2. Mise en péage A 40.....	7
3. Comité de pilotage PLH.....	Erreur ! Signet non défini.
4. EHPAD de Viry	7
5. Opération « La nuit est belle » le 23 septembre 2022	7
6. Réunion publique déploiement de la fibre	7
7. Changement lieu Mission Locale	7
8. Ordre du jour du Conseil du 26 septembre 2022.....	7
9. Evolution des salaires sur le territoire	8

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Présentation de l'opération « élus à la ferme » en présence du Comité des Agriculteurs du Genevois

F Chamot explique que le Comité des Agriculteurs du Genevois regroupe 137 exploitations. Il vise à défendre les intérêts des agriculteurs du territoire et porte des projets de développement agricole via un groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE) qui engage des opérations comme le replantage de haies, les épandages d'effluents collectifs, l'autonomie fourragère. Aujourd'hui il est nécessaire d'expliquer le métier à la population, et en tout premier lieu aux élus, qui sont un relais de communication. Pour cela, une journée « élus à la ferme » a été organisée pour créer un moment privilégié avec les Maires, conseillers municipaux, élus départementaux, régionaux, nationaux du territoire. Elle aura lieu sur la matinée du samedi 24 septembre à 9h30 à Archamps. Des ateliers seront organisés sur trois thématiques : foncier et cohabitation, environnement (utilisation des produits phytosanitaires), irrigation/gestion de l'eau/ressource en eau.

PJ Crastes propose que chacun sensibilise ses équipes municipales pour assister à cette matinée.

F Benoit estime cette démarche intéressante, qui reprend après plusieurs années d'arrêt. En tant que Vice-Président à l'Economie, il regrette les difficultés rencontrées avec certaines associations agricoles qui font partie du groupement, notamment concernant le projet de l'Ecoparc. L'agriculture est importante, tout comme l'économie, les deux thématiques pouvant coexister et il est important de le rappeler.

F Chamot rappelle que le projet de l'Ecoparc est acté depuis de nombreuses années, sur un terrain vendu par les exploitants eux-mêmes. Le territoire a effectivement besoin de développement économique, eu égard aux difficultés rencontrées actuellement par les artisans.

M Mermin salue le dynamisme de l'équipe du comité des agriculteurs et souligne l'importance de relayer l'information auprès des conseillers municipaux pour qu'ils soient présents à cette matinée. Le comité participe également de manière active aux réunions du projet alimentaire territorial (PAT)

PJ Crastes précise que le Bureau du 17 octobre prochain sera l'occasion de présenter, de manière circonstanciée, un état du territoire en matière de sécheresse connue cet été.

Il demande si l'évènement du 24 septembre prochain sera l'occasion de présenter l'évolution des pratiques agricoles.

F Chamot répond par la négative. Ces éléments apparaissent dans le diagnostic du PAT.

PJ Crastes propose de diffuser ce document aux membres du Bureau.

2. Mobilité : présentation des scénarios de développement de l'offre de service

Diaporama joint au présent compte-rendu.

V Lecauchois indique que le CCAS de Saint-Julien réfléchit à faire évoluer son service en direction des personnes âgées.

Elle souhaite savoir, dans ce cadre, si un lien est envisageable avec le service de transport à la demande (TAD).

S Chenon précise qu'il faut faire la distinction entre transport public et transport social. Le TAD relève de la première catégorie et ne propose pas de système d'accompagnement. Il s'adresse à des personnes autonomes. Le TAD est traité en lien avec le pôle social de la Communauté de Communes.

A Magnin estime que ce service a des difficultés à fonctionner car il fait l'objet d'un problème de communication.

PJ Crastes rappelle que le coût de ce service est de 30 € par voyage, alors qu'il est de 4 € pour le transport en commun. Il est nécessaire d'identifier le besoin de Saint-Julien mais il n'est pas prévu que le TAD propose des voyages à l'intérieur des communes, d'autant plus que Saint-Julien dispose déjà de lignes à l'intérieur de son périmètre.

A Magnin souhaite connaître les coûts d'abonnement à l'année.

S Chenon répond que l'abonnement transport sur le territoire de la CCG s'élève à 306 € et 748 € étendu à Genève.

A Magnin rappelle la difficulté des entreprises du territoire pour recruter. Il semble difficile dans ce contexte de leur faire porter la charge du financement des transports, via l'instauration d'un versement mobilité.

Il demande si les élèves du collège du Vuache pourront bénéficier du transport public gratuit avec les TPG.

S Chenon répond que le contrat actuel, valable jusqu'en 2023, le prévoit. Lorsque la CCG reprendra la gestion des lignes, il conviendra de s'interroger sur le souhait des élus de continuer dans ce sens.

P Chassot précise que les jeunes constituent le vivier d'utilisateurs de demain. Il est important qu'ils prennent l'habitude de prendre les transports en commun.

Il souhaite savoir si, concernant le scénario de prolongement de la ligne 62 jusqu'à Beaumont, si la comparaison a été réalisée avec la ligne P avant en laissant la ligne 62 comme elle est actuellement.

J Bouchet répond par l'affirmative. Cette solution coûterait moins cher mais engendre une rupture de charge et perd en attractivité.

P Chassot note que la rupture de charge est également présente sur le réseau suisse, ce qui ne l'empêche pas d'être utilisé. Quelle que soit la solution retenue, il sera nécessaire à un moment donné que Beaumont développe un P+R.

J Bouchet indique que la création du collège du Vuache permettra de réaliser une économie de 300 000 € sur les transports scolaires, qui pourront être réinvestis dans l'offre de transports en commun.

E Rosay souhaite savoir si la mise en place d'un versement mobilité peut se conditionner à des secteurs déterminés.

PJ Crastes répond par la négative.

E Rosay évoque la problématique des entreprises qui ne sont pas desservies par les transports et qui devront pour autant s'acquitter d'une nouvelle charge, de surcroît dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre.

PJ Crastes observe que le versement mobilité finance 95 % du transport collectif en France. Il n'a jamais été mis en place sur le territoire car les lignes étaient essentiellement axées vers Genève. Lorsque les

lignes M et N ont été mises en place en 2013 pour 1 M €, le cout supplémentaire a été financé par un pacte fiscal, qui prévoyait 2 % des fonds frontaliers sur la part communale, une augmentation de la DGF de 400 000 €/an et l'effort fait par la collectivité. Aujourd'hui, l'amélioration de l'offre qu'il est nécessaire de réaliser, qui présente un coût entre 1 et 3 M € en fonction des scénarios retenus, est finançable au travers de plusieurs leviers : fiscalité globale, CFG, versement mobilité, recettes des usagers.

V Lecauchois indique que Saint-Julien organise une réunion publique le jeudi 22 septembre à 19h pour présenter la nouvelle carte de sectorisation avec la création du collège du Vuache.

S Chenon ajoute que le Département organisera également une réunion fin septembre, début octobre.

M Genoud indique que dans le cadre du prolongement de la ligne 62 jusqu'à Beaumont, une réflexion est actuellement en cours pour la création d'un P+R sur le stade de foot en stabilisé. Il est favorable à ce développement.

A Magnin estime nécessaire d'avoir l'historique de l'évolution de l'offre depuis 30 ans pour se rendre compte du chemin parcouru.

PJ Crastes rappelle que la mobilité sur le territoire s'est développée en 4 étapes :

avant 2012 : fonctionnement de la ligne D à 20 mn

*2012 : cadencement à 12 mn de la ligne D

*2013 : création des lignes M et N ; coût de 1 M €

*2016-2017 : augmentation du cadencement à 6 mn de la ligne D (grâce à l'offre complémentaire apportée par l'ancienne ligne 4)

*2018 : création des lignes transfrontalières 62, 63 et 76 dans le cadre de l'accord sur les petites douanes.

Les prochaines évolutions concerneront essentiellement les lignes M, N, 62 et 63 et l'arrivée du tram avec un cadencement à 6 mn en heure de pointe

Les autres lignes n'auront pas de performance car la masse critique n'est pas atteinte mais pour autant il est nécessaire que chacun ait un service pour garder les équilibres de territoire.

Il ajoute qu'il doit prochainement rencontrer MM Hodgers et Dal Busco afin d'évoquer le décrochage des équilibres dans les relations transfrontalières dans un contexte où Genève annonce vouloir diminuer le trafic de 40% à horizon 2030 tout en portant politiquement la poursuite d'un développement économique fort avec recours à la main d'œuvre frontalière. Le territoire frontalier ne dispose pas des moyens pour financer les lignes transfrontalières qui emmènent les travailleurs vers Genève. En revanche, la mobilité interne ne doit pas être oubliée.

Les élus disposent pour financer cette nouvelle offre de transports, de plusieurs leviers : le versement mobilité, maximiser la participation de la CFG à attribuer aux transports...

Il faudra avoir le courage de mettre en place le versement mobilité, de manière graduée en expliquant qu'il sera destiné à financer le transport interne.

Il demande que la présentation soit transmise aux élus complétée d'autres indicateurs qui montrent le niveau de service par commune.

A Cuzin souligne que les entreprises gagneront en fluidité sur leur transport au quotidien, ce qui est un élément à mettre en avant pour la mise en place du versement transport.

PJ Crastes signale que le développement de l'offre c'est aussi donner une solution de mobilité aux salariés précaires.

J Bouchet ajoute que la réflexion avance également sur les axes cyclables relevant de la compétence de la CCG (ViaRhôna et axes Nord/Sud). La Région, souhaitant développer la véloroute des 5 lacs, prendra à sa charge le financement de cette voie. Le territoire est concerné par l'axe Nord/Sud. Un premier COPIL est prévu au mois d'octobre.

Le bureau communautaire donne un avis favorable au projet de développement et aux moyens qu'il conviendra d'affecter pour qu'il se réalise. PJ Crastes propose d'affiner les propositions pour les présenter à nouveau d'ici 1 à 2 mois.

E Rosay s'interroge sur le TAD, qui a, à son sens, davantage un rôle social que de transport public. Est-ce alors justifié d'augmenter l'offre pour un rabatement sur le transport public alors qu'il est aiguillé vers la demande sociale ?

J Bouchet souligne que le TAD n'est pas forcément aiguillé, mais dans les faits il est davantage lié à des personnes fragiles.

Aujourd'hui il est trop orienté vers le social et prive de créneaux les personnes qui souhaitent en bénéficier. C'est pour cela qu'il est proposé de mettre en place un second véhicule.

B Fol estime que ce service doit être maintenu et d'autant plus doublé, notamment pour les communes loin des transports en commun.

S Chenon précise qu'en devenant gestionnaire de l'ensemble de l'offre, des outils de suivi de qualité pourront être mis en place, avec une évaluation pour faire évoluer les choses, même d'une année sur l'autre.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire des 13 juin et 04 juillet 2022

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des 13 juin et 04 juillet 2022 sont approuvés à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Assainissement : marché de travaux portant sur le renouvellement des réseaux d'AEP route de Vovray à Archamps (marché n°202230_ccg) – Attribution

Une seule offre étant parvenue dans les délais, la consultation a été déclarée sans suite.

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

2. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une STEP de 17000 EH à Neydens (n°202237_ccg) – Attribution

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

La fiabilisation du traitement des eaux usées est un enjeu majeur pour la Communauté de Communes du Genevois compte tenu de la forte évolution de la population sur son territoire et de l'affaiblissement des débits d'étiages des cours d'eau lié à l'évolution climatique.

Ainsi, par délibération en date du 28 février 2022 approuvant le projet de service des Régies eau et assainissement, le Conseil communautaire a validé le scénario D du volet assainissement. La mise en application de ce scénario a pour premier objectif le remplacement de la station d'épuration de Neydens existante (7500 EH) par la construction d'une nouvelle à proximité immédiate.

Cette nouvelle station, d'une capacité de 17 000 EH, calculée sur la base d'une croissance linéaire d'un peu moins de 2% par an sur les 40 prochaines années, traitera les effluents des communes de Beaumont, Neydens, Feigères et Présilly et sera basée sur un traitement biologique à aération prolongée, avec nitrification et dénitrification et déphosphoration. Le montant des travaux est estimé à 8 500 000 € H.T..

Pour ce faire, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée restreinte dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2172-1 du Code de la Commande Publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 01 juin 2022 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil de la Collectivité. La date limite de réception des candidatures était fixée au 27 juin 2022 à 12h00. 7 plis sont parvenus dans le délai imparti. 4 candidats

ont été sélectionnés afin de remettre une offre. La date limite de réception des offres était fixée au 22 août 2022 à 12h00. Les auditions de chacun des candidats se sont déroulées le lundi 29 août 2022.

Le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une STEP de 17000 EH à Neydens » comprend plusieurs tranches :

- Une tranche ferme portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une STEP de 17000 EH à Neydens,
- Une tranche optionnelle 1 portant sur une mission de modélisation du réseau pour dimensionnement BSR.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux critères de jugements dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée pour avis à la Commission achats, réunie le 12 septembre 2022. Au vu de l'analyse des offres et du classement en résultant, la Commission propose de retenir l'offre du groupement Cabinet d'Etudes Marc Merlin/ADELA ARCHITECTE, économiquement la plus avantageuse, pour un forfait de rémunération pour la tranche ferme et la tranche optionnelle de 374 950.00 € HT, soit 449 940.00 € TTC dont un forfait provisoire de 279 500.00 € HT avec un taux de rémunération de 3.29% dont un coefficient de complexité de 1.3., et un forfait définitif pour des missions complémentaires de 95 450,00 € HT.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1, L. 2430-1 et suivants et R. 2431-24 et suivants,
Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence assainissement,
Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de fourniture et service dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ HT et < au seuil européen, prendre toute décision de les conclure et de les signer,
Vu l'avis de la Commission achats réunie le 12/09/2022,*

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre du groupement Cabinet d'Etudes Marc Merlin/ADELA ARCHITECTE, économiquement la plus avantageuse, pour un forfait de rémunération pour la tranche ferme et la tranche optionnelle de 374 950.00 € HT, soit 449 940.00 € TTC dont un forfait provisoire de 279 500.00 € HT avec un taux de rémunération de 3.29% dont un coefficient de complexité de 1.3., et un forfait définitif pour des missions complémentaires de 95 450,00 € HT.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement- exercice 2022 – chapitre 23.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VI. Divers

1. Nouvelle offre de transport ferroviaire Bellegarde-Annemasse

J Bouchet indique que la Région envisage, à partir de 2024, d'augmenter de 3 TER la ligne Annemasse/Bellegarde. Elle a demandé en ce sens à SNCF de trouver des créneaux par rapport au fret. En parallèle, des études sont lancées pour améliorer l'infrastructure de la ligne Annemasse/Bellegarde à plus long terme.

2. Mise en péage A 40

PJ Crastes indique que les communes de Saint-Julien, Neydens, Archamps, Collonges, Bossey sont convoquées le 10 octobre prochain en Préfecture concernant la mise en péage de l'A40. Il a été demandé une réunion spécifique pour ces communes avec V DUBY-MULLER pour expliquer les enjeux, et rappeler les éléments historiques du dossier et se mettre d'accord sur une ligne de conduite à tenir le 10 octobre. Seront présentées à cette occasion les études d'impact de l'effet de mise en payant, les simulations de tarifs à l'échelle de l'ensemble de l'A40 ainsi que le positionnement des caméras.

3. Réunions habitat

C Vincent indique que plusieurs sujets font actuellement l'objet de réflexions :

- ✓ Elaboration du PLH : comité de pilotage du 15 septembre
- ✓ réunion sur la réforme du logement social le 29 septembre (attribution des logements sociaux et cotation).
- ✓ réunions sur le plan d'action foncier
- ✓ proposition de rencontrer les communes sur les objectifs de logements sociaux.

4. EHPAD de Viry

L Chevalier explique que la directrice a démissionné de ses fonctions ; une procédure de recrutement a été lancée. Concernant le nombre de lits, la problématique des ressources humaines, surtout sur les postes d'aides-soignants ne permet pas de rouvrir des lits, avec un nombre actuel de 54 résidents.

B Fol précise que 9 résidents sont décédés cet été, 1 transfert a été effectué sur Seyssel. Il n'est pas possible d'effectuer des entrées alors que la liste d'attente est longue.

L Chevalier ajoute que l'EHPAD reçoit 4 à 5 demandes par jour. Le recours à l'intérim, faute de recruter des aides-soignants, engendre des coûts. L'équilibre financier pourrait être atteint autour de 40 résidents, ce qui correspond à un niveau des années 90-93. Le versement de la prime Ségur sans compensation de la part de l'Etat, rend le poste ressources humaines déficitaire à hauteur de 103 000 € ; un recours est envisagé auprès de l'Etat. En conséquence, le budget n'a pas été validé par les autorités de tutelle. Il semble nécessaire que les élus exercent des lobbyings pour augmenter les ressources affectées aux établissements, tout comme il est nécessaire d'augmenter la rémunération des agents avec le RIFSEEP, mais cela reviendrait à augmenter le déficit.

J Barbier note que la situation de l'EHPAD impacte fortement le maintien à domicile avec une dégradation des conditions.

5. Opération « La nuit est belle » le 23 septembre 2022

Pour information.

6. Réunion publique déploiement de la fibre

Le 20 septembre 2022 à 19h à Viry.

7. Changement lieu Mission Locale

Installation de la Mission Locale dans un local de la Grand Rue. Travail en partenariat avec le service jeunesse de la ville.

8. Ordre du jour du Conseil du 26 septembre 2022

Pour information.

9. Evolution des salaires sur le territoire

E Rosay rappelle qu'une réflexion est engagée au sein de la CCG pour faire évoluer la rémunération des agents, sur la base d'un comparatif avec les territoires voisins. Il constate que les recrutements sont particulièrement difficiles sur des postes peu valorisés, même si la problématique est généralisée. Il souhaite qu'une présentation des propositions soit effectuée sur l'ensemble des strates. En effet, il a le sentiment que les propositions faites sur les salaires les plus bas ne suffiront pas à favoriser les recrutements.

M De Smedt note que ce sont des difficultés que l'ensemble du territoire français connaît. Les salaires constituent un élément du recrutement mais ce n'est pas le seul.

F Benoit observe que les agents de la police pluri-communale ont connu une revalorisation de salaire mais pour autant ils restent difficiles à recruter.

PJ Crastes rappelle que les plus bas salaires ont déjà connu une revalorisation en janvier dernier. Concernant la refonte globale du RIFSEEP, une première présentation a été réalisée en juin. Une nouvelle présentation sera effectuée en Bureau de début octobre, avec une proposition de revalorisation qui touche l'ensemble des strates.

A Magnin souligne que l'évolution du taux de change, avec une quasi parité euro/CHF, change la donne. Les entreprises du territoire ont d'importantes difficultés pour recruter, et une fracture sociale est en train de se créer.

C Vincent indique que 38% de la population est éligible au logement social sur le territoire alors que le taux à l'échelle départementale est de 55%. Cela signifie que la population a déjà quitté le territoire. Depuis le 1^{er} juillet, il a été constaté une hausse de 7% des demandeurs de logements sociaux, qui peut s'expliquer par l'augmentation des loyers et du coût de la vie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 22 septembre 2022.

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président
Pierre-Jean CRASTES

Mobilité : présentation des scénarios de développement de l'offre de services urbains et transfrontaliers

12 septembre 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

1

Planning de l'étude de développement des lignes urbaines CCG

Phase 1
Diagnostic et objectifs

Février

Phase 2
Génération et analyse des scénarios
Ateliers participatifs
Rencontre des partenaires PMGF, Région, APCI voisines

Avril - Mai

Phase 3
Développement du scénario d'offre

Juin Juillet

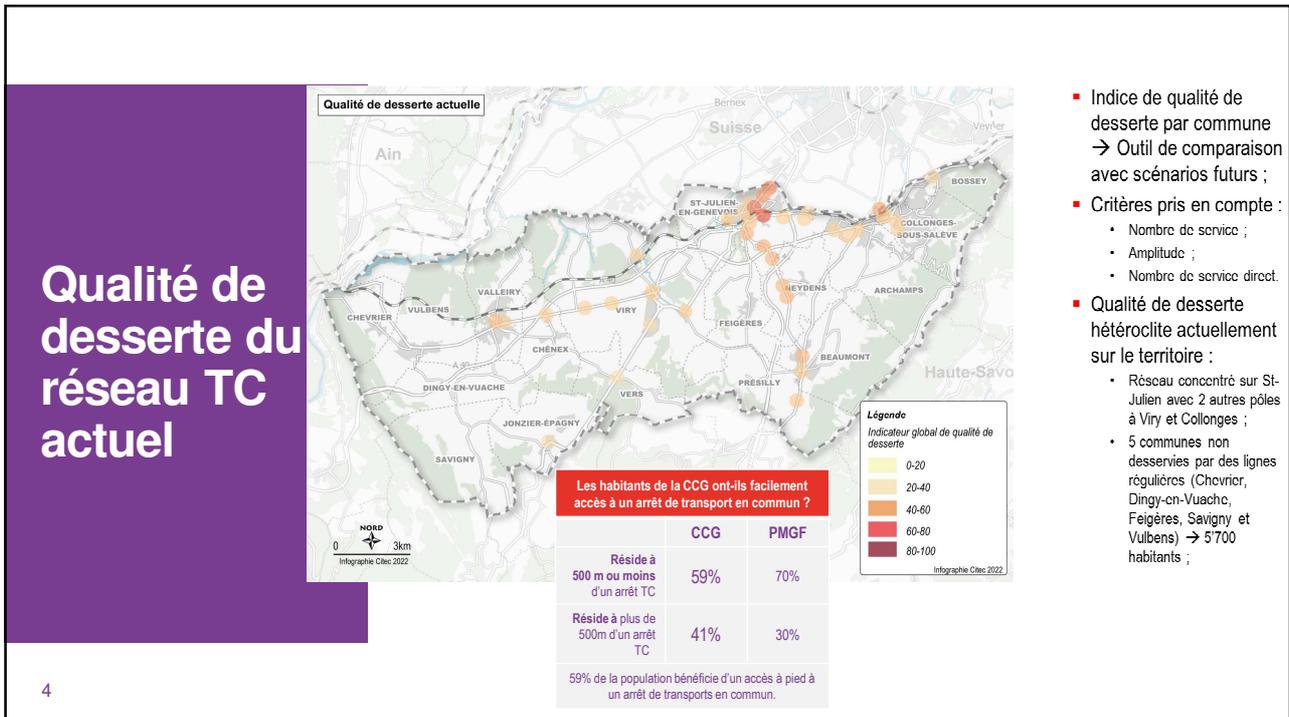
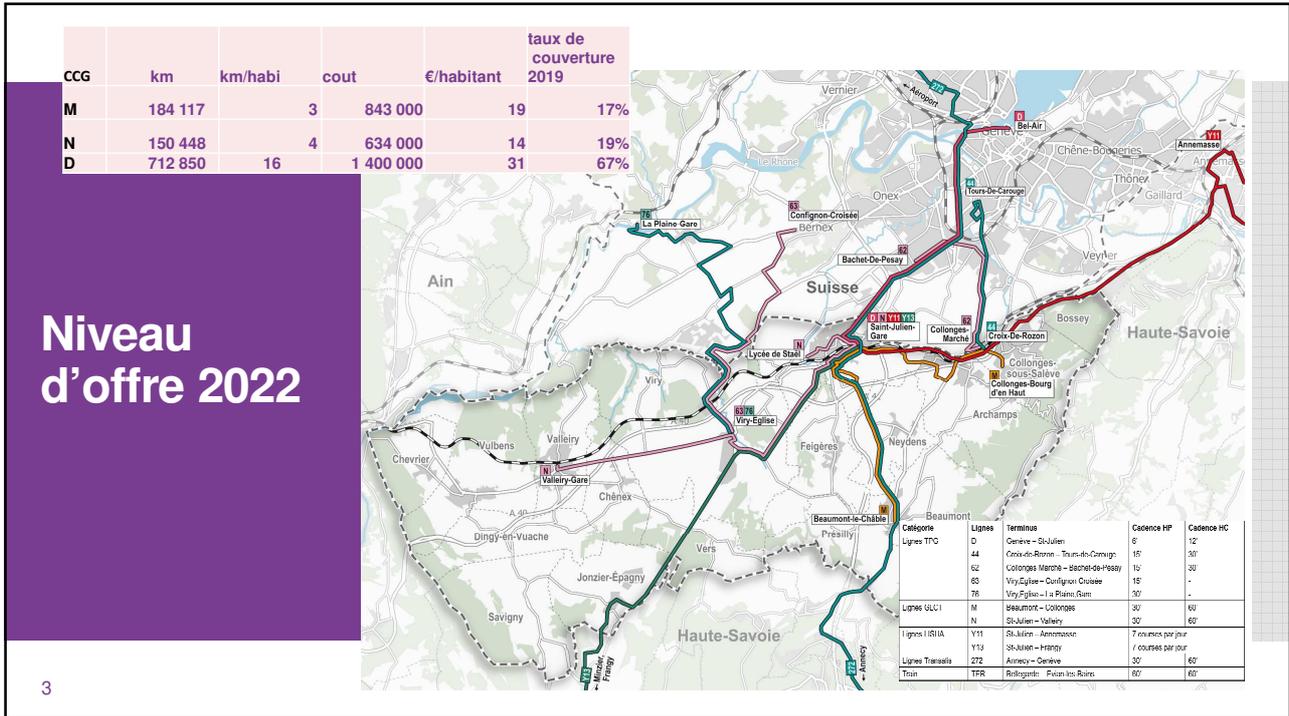
Lors du bureau du 12 juin, nous vous avons présenté le diagnostic, et vous avez débattu des premiers scénarios d'offre chiffrés, y compris les lignes transfrontalières

> Il a été proposé de consacrer le bureau de septembre aux scénarios à retenir dans la future offre de transport

A noter que le 1^{er} Comité des partenaires se réunira le 19 septembre 2022 pour être consulté sur ces scénarios

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

31



Proposition Scenario 1 (court terme fin 2023)

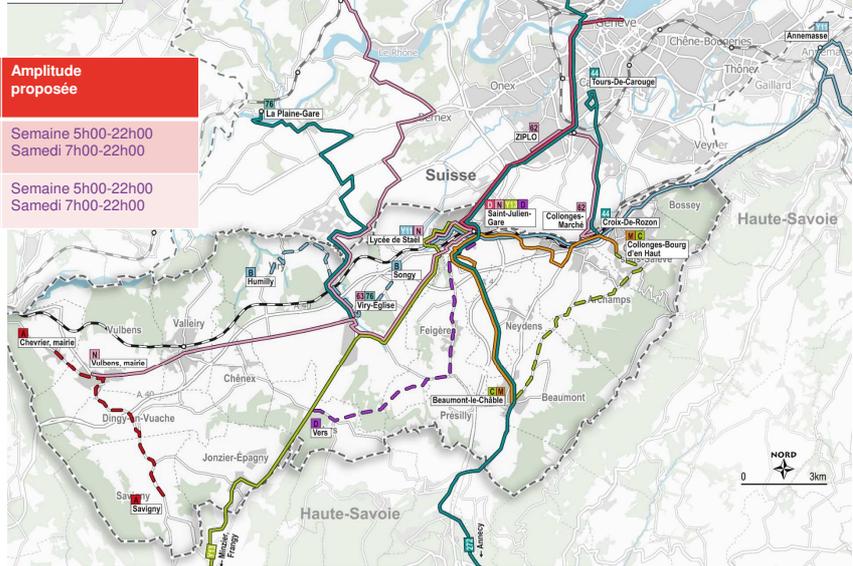
Renforcement de l'offre actuelle

- Augmentation des fréquences et des amplitudes horaires

Ligne	Fréquence actuelle	Fréquence proposée	Amplitude actuelle	Amplitude proposée
M	HP 30' HC 60'	HP 15' HC 30'	Semaine 5h00-20h00 Samedi 7h00-18h00	Semaine 5h00-22h00 Samedi 7h00-22h00
N	HP 30' HC 60'	HP 20' HC 40'	Semaine 5h00-20h00 Samedi 7h00-18h30	Semaine 5h00-22h00 Samedi 7h00-22h00

- Prolongement de la ligne N à Vulbens Mairie (permet desserte de la MJC et la MFR)
- Nouvelle offre le dimanche : 1 bus/h de 8h à 18h pour la M et pour la N
- Création de 4 lignes de TAD
 - Lundi au samedi de 8h à 20h avec horaires prédéfinis (mutualiser arrêts scolaire)
 - Possibilité de réservation jusqu'à 2h à l'avance
 - Rabattement sur lignes N et M
- Maintien du service de TAD pour les PMR en porte à porte

Réseau TC futur



Fonctionnement et coût TAD

Principaux coûts:

- Salaires des chauffeurs ;
- Coût d'amortissement des minibus ;
- Coût d'entretien des minibus ;
- Service de réservation.

Plusieurs scénarios d'exploitations :

- Scénario ambitieux :
 - 1 minibus par ligne de 8 à 20h du lundi au samedi → 4 minibus à investir
 - 3 chauffeurs par bus nécessaires à cette offre (soit 12 chauffeurs)
 - Coût estimé à 470'000 €/an + ~70'000€/an du TAD spécifique aux PMR = 540'000 €/an
- Scénario moyen: **SCENARIO PRIVILEGIE PAR LE COPIL**
 - 1 minibus pour 2 lignes de 8 à 20h du lundi au samedi → 2 minibus à investir
 - 3 chauffeurs par bus nécessaires à cette offre (soit 6 chauffeurs)
 - Taux de refus à prendre en compte
 - Possible renfort du TAD PMR pour offrir les courses demandées
 - Coût estimé à 240'000 €/an + ~70'000€/an du TAD spécifique aux PMR = 310'000 €/an
- Scénario minimaliste :
 - 1 minibus pour 2 lignes de 8 à 18h du lundi au vendredi → 2 minibus à investir
 - 2 chauffeurs par minibus nécessaires à cette offre (soit 4 chauffeurs)
 - Taux de refus à prendre en compte
 - Possible renfort du TAD PMR pour offrir les courses demandées
 - Coût estimé à 170'000 €/an + ~70'000€/an du TAD spécifique aux PMR = 240'000 €/an



Chiffrage scénario 2023

Actuelle	Fréquence HP	Fréquence HC	Coût annuel	Recette annuelle	A charge CCG	Nombre de bus
Ligne M	30'	60'	843'000 €	114'000 €	729'000 €	3
Ligne N	30'	60'	634'000 €	134'000 €	500'000 €	2
TAD Proxigem			90 000 €	5 000 €	85 000 €	1
Total	-	-	1 567'000 €	253'000 €	1'314'000 €	6

Scénario 2023	Fréquence HP	Fréquence HC	Coût annuel	Recette annuelle	A charge CCG	Nombre de bus
Ligne M	20'	40'	1 348 000 €	182 000 €	1 166 000 €	5
Ligne N Vulbens Mairie	20'	40'	1'295'000 €	275'000 €	1'020'000 €	4
TAD Proxigem PMR et lignes virtuelles					310 000 €	3
Total	-	-	2 643 000€	457 000 €	2 496 000 €	12

Coût de l'offre le dimanche : Ligne M 110'000 € et Ligne N 113'000 €

7

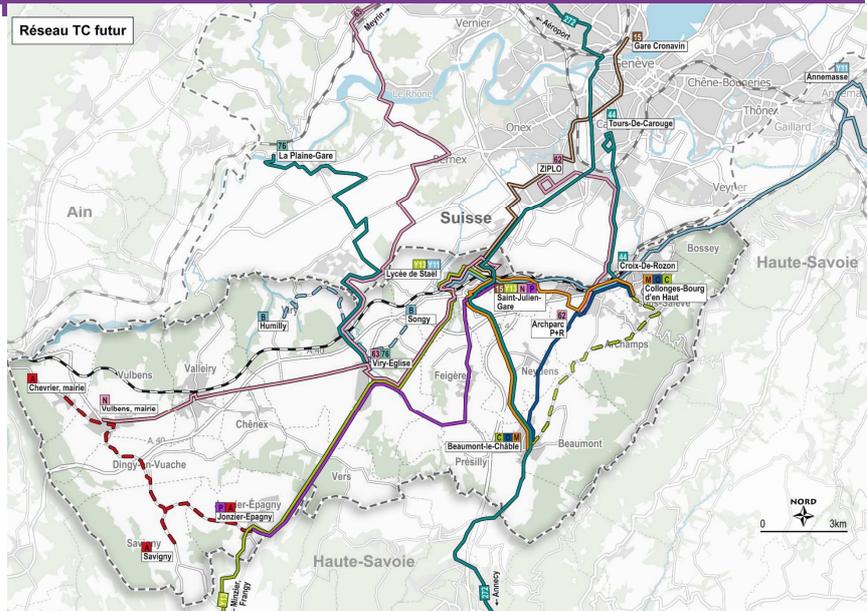
Proposition Scenario 2 (2025 arrivée du Tram)

Renforcement de la couverture territoriale

- Augmentation de la fréquence à 15' sur la ligne N et pas de modification des amplitudes
- Terminus de la N à la gare en desservant le secteur ouest de St Julien (cf diapo suivante)
- Transformation de la ligne de TAD Feigères en ligne régulière P selon fréquentation (30' en HP et 60' en HC L-S)
- Création ligne O entre Beaumont et Collonges via La Forge et Archamps (14 courses par jour L-V)
- Maintien de 3 lignes de TAD et du service TPMR

A noter :

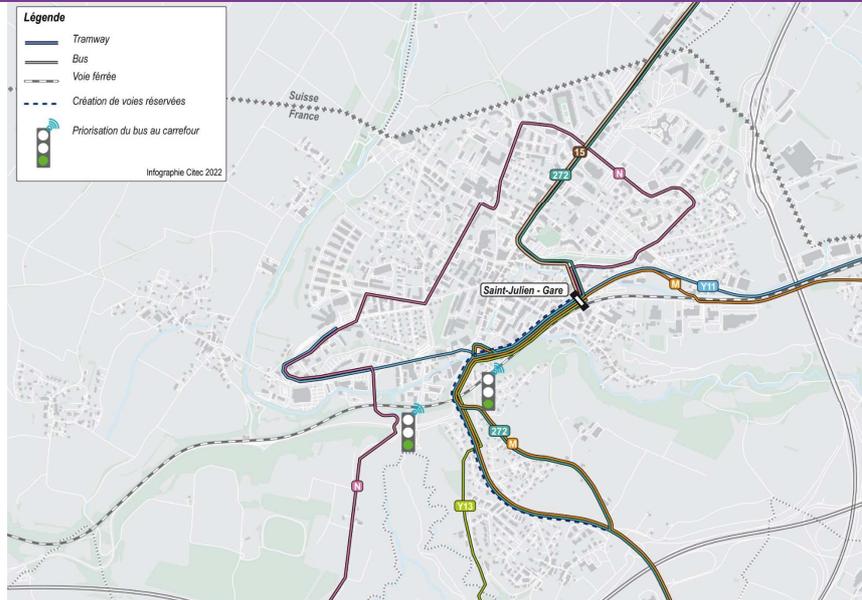
Travail à lancer dès 2023 avec la Région pour développer l'offre de la Y13 et avec Annemasse Agglo pour la Y11



Itinéraires dans Saint Julien

Changement d'itinéraire de la ligne N

- Itinéraire via le Lycée, le quartier Chabloux, l'allée des Cyclades, le quartier Puy St Martin
- Compatible avec le projet tram (suppression du tourne-à-gauche sur rue du Jura) ;
- Terminus de la N à la gare mais desserte du Tram en amont à Hutins
- Temps de parcours plus important (influence la fréquence et le nombre de bus)
- Permet d'économiser des courses scolaires en provenance de Viry notamment



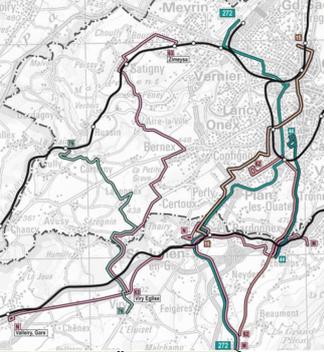
Chiffrage scénario 2025

Actuelle	Fréquence HP	Fréquence HC	Coût annuel	Recette annuelle	A charge CCG	Nombre de bus
Ligne M	30'	60'	843'000 €	114'000 €	729'000 €	3
Ligne N	30'	60'	634'000 €	134'000 €	500'000 €	2
TAD Proxigem			90 000 €	5 000 €	85 000 €	1
Total	-	-	1 567'000 €	253'000 €	1'314'000 €	6
Scénario 2023	Fréquence HP	Fréquence HC	Coût annuel	Recette annuelle	A charge CCG	Nombre de bus
Ligne M	15'	30'	1'715'000€	232'000 €	1'483'000 €	6
Ligne N Vulbens Mairie	18'	36'	1 838 000 €	390 000 €	1 448 000 €	5
TAD Proxigem PMR et lignes virtuelles					310 000 €	3
Ligne O	30'	-	120 000 €	16 000 €	104 000 €	2
Ligne P	30'	60'	355 000 €	67 000 €	288 000 €	2
Total	-	-	4 028 000 €	675 000 €	3 633 000 €	18

10

	€/hab actuel	€/hab sc 15'	€/hab sc 20'
M	19	38	30
N	14	41	29

Scenarios et Chiffrage des lignes transfrontalières

Ligne 62												
ZIPLO <-> Collonges-Marché			ZIPLO <-> ArchParc				ZIPLO <-> Beaumont					
Actuel			Avant, pendant et après les travaux du tramway									
			SCENARIO 1				SCENARIO 2					
Fréquence			15' en HP (0h à 9h et 17h à 20h) 30' en HC (9h à 17h) 40' entre 20h et 00h (Tronçon Archamps - Bachel) 40' / 20h - La Fosseville				15' en HP 30' en HC					
Nb Véhicule			(+1) 4 au total				(+1) 4 au total					
Clé			Clé				Clé					
Montant CFF			Montant CFF				Montant CFF					
France			28%				49%					
Suisse			72%				51%					
Total			100%				100%					
0			527 508				1 145 608					
2 066 787			1 384 912				1 185 532					
2 066 787			1 912 420				2 331 140					

Ligne 63												
Bernex-Vally <-> Viry Eglise			Zimeysa <-> Viry Mairie ou Eglise ?				Zimeysa <-> Valleiry					
Actuel			Avant, pendant et après les travaux du tramway									
			SCENARIO 2 V1				SCENARIO 2 V2		SCENARIO 1V1		SCENARIO 1V2	
Fréquence			15' en HP (6h à 9h et 17h à 20h) 60' en HC (5h à 6h, 9h à 17h, 20h à 00h) Pas d'offre WE				10' en HP (6h à 9h et 17h à 20h) 60' en HC (5h à 6h, 9h à 17h, 20h à 00h) Pas d'offre WE		15' en HP 60' en HC		10' en HP 60' en HC	
Nb Véhicule			(+2) 5 au total				(+5) 8 au total		(+2) 5 au total		(+5) 8 au total	
Clé			Clé				Clé		Clé		Clé	
Montant CFF			Montant CFF				Montant CFF		Montant CFF		Montant CFF	
France			19%				21%		34%		35%	
Suisse			81%				79%		66%		65%	
Total			100%				100%		100%		100%	
0			432 511				606 011		871 123		1 205 440	
734 046			1 799 447				2 349 865		1 694 214		2 191 898	
734 046			2 231 988				2 955 876		2 565 337		3 397 338	

Proposition de retenir ces scenarios

Projective budgétaire Dépenses

Arbitrages d'offre et cadrage financier :

- 2023 : Economie sur le transport scolaire avec l'ouverture du collège Vulbens à utiliser pour prolonger la ligne N (300K€/an)
- 2024 : Nouvelle offre pour les lignes transfrontalières D et 62-63
- 2024 : Scenario 1 pour les lignes urbaines M, N et le TAD
- 2025 : Mise en service du Tramway et montée en gamme de l'offre urbaine CCG avec le scenario 2 pour l'arrivée du tramway (renforcer le rabattement)

	2023	2024	2025	2026
Lignes transfrontalières	2 120 K€	800 K€ (D) 1 000 K€ (62-63)	800 K€ (D) 1 000K€ (62-63)	1 000K€ (62-63)
Lignes urbaines		2 503 K€ Sc 1	3 323 K€ Sc 2	3 323 K€ Sc 2
TAD Proxigem	85 K€	310 K€	310 K€	310 K€
Concession Tram				900K€
Transport scolaire (1 800 K€ en2022)	1 680K€	1 500K€	1 500K€	1 500K€
Total	3 885 K€	6 113 K€	6 933 K€	7 033 K€

Projective budgétaire

Recettes

Des recettes pérennes et de nouvelles recettes à trouver :

- Convention de coopération avec la Région renouvelée pour 9 ans
- Recettes scolaires vont évoluer à la baisse en 2023 – maintien du QF et nouvelle gamme tarifaire ?
- Le budget général alimenterait toujours le budget mobilité pour les lignes transfrontalières
- Le versement mobilité pourrait financer les lignes urbaines. **La CCG a la possibilité de le mettre en place** pour financer sa politique mobilité (à condition d'organiser au moins une ligne régulière)

Au taux de 0,5% la recette est évaluée à 0,8M€

Au taux de 1% la recette est évaluée à 1,65M€

Recettes	2023	2024	2025	2026
Scolaires et urbains	300 K€	300 K€	300 K€	300 K€
Convention Région	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€
Budget général	1 500 K€	1 500 K€	1 500 K€	1 500 K€
CFG	350 K€	350 K€	350 K€	350 K€
Versement mobilité		500 K€	1 000 K€	1 000 K€
Total	4 500 K€	5 000 K€	5 500 K€	5 500 K€

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

13